



Pfadibewegung Schweiz
Mouvement Scout de Suisse
Movimento Scout Svizzero
Moviment Battasendas Svizra

MODÈLE D'ENCADREMENT DU MOUVEMENT SCOUT DE SUISSE

RÉSEAU, FONCTION ET
RÔLE DE L'ENCADREMENT

Adopté par la Conférence fédérale 2/09
(14/15 novembre 2009)

Impressum:

Brochure: Modèle d'encadrement du Mouvement Scout de Suisse

Collaborateurs: Patrick Walter v/o Bambus, Samuel Schmid v/o Haribo,
Claude-Alain Rechsteiner v/o Loir, Adrian Tresch v/o Dent

Photos: (c) 2008 Contura 08 Phototeam (Pascha)

Edition: électronique

Version: Version définitive, V1.0
Adoptée par la Conférence fédérale le 15 novembre 2009

Numéro de référence: 3087.01.fr

Copyright: Mouvement scout de Suisse
Speichergasse 31
Case postale 529
CH-3000 Berne 7

+41 (0)31 328 05 45
info@msds.ch
<http://www.msds.ch>



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Terminologie (DE/FR) et définitions	5
Introduction à l'encadrement	8
Objectif de l'encadrement du groupe	10
L'encadrement au sein du scoutisme	11
L'encadrement des groupes	12
Aperçu des rôles de conseiller	13
Les rôles de conseiller en détail	16
Annexe: Outils de travail pour l'encadrement	35
Annexe: Documents référencés	41
Annexe: Références d'exemples tirés de la pratique	42



INTRODUCTION

Public cible

Ce document s'adresse aux maîtrises cantonales et aux maîtrises de districts, ainsi qu'à la Maîtrise fédérale et à tous les organes du niveau fédéral qui sont impliqués dans l'encadrement.

Sont donc concernés:

- les responsables cantonaux de l'encadrement ;
- les responsables cantonaux du coaching ;
- les responsables cantonaux de la formation ;
- les commissions de l'encadrement, de la formation et du programme du MSdS.

Objectif poursuivi

Un encadrement adéquat des groupes et des responsables a une grande influence sur la qualité d'un bon programme scout. La commission d'encadrement a donc à cœur d'encourager cette fonction dans la vie quotidienne scout. Pour ce faire, il est indispensable d'avoir une compréhension univoque de l'encadrement et des rôles qu'il implique.

Ce document explique et détaille les notions de coaching et d'encadrement au sein du Mouvement scout de Suisse. Il présente, dans la mesure du possible, tous les rôles liés à l'encadrement d'un groupe et de ses activités. Il précise les tâches qui échoient aux personnes concernées et la manière dont ces dernières sont formées. Le document présente, en complément des points traités, des exemples tirés de la pratique actuelle lorsqu'ils existent (cf. *Annexe : Références d'exemples tirés de la pratique*).

Après l'analyse des rôles d'encadrement déjà existants au sein du MSdS, les rôles ont été formulés et définis de sorte à ce que le modèle corresponde à un idéal d'un point de vue global. Les auteurs sont conscients que les associations cantonales ne peuvent pas s'approprier ce modèle tel quel. Les données et les besoins individuels des groupes doivent être pris en compte dans l'élaboration d'un concept / fil rouge d'encadrement. Toutes les tâches d'encadrement décrites dans ce document sont importantes. Une discussion au sujet des différents rôles, tâches et fonctions doit avoir lieu au sein des associations cantonales. Si, lors de cette discussion, on constate qu'un rôle ne peut pas être défini, il faut examiner en détail qui doit assumer à sa place les tâches correspondantes. En cas de problème concernant l'encadrement, il faut consulter le modèle d'encadrement, le comparer avec l'état actuel des choses, et recommencer la discussion, par exemple au sujet de la création d'un rôle manquant.

L'encadrement des organes au sein de l'association cantonale ou au niveau fédéral n'est pas concerné par ce document. De même, l'encadrement des cours de formation, décrit dans le modèle de formation, n'est pas traité non plus. Le présent modèle d'encadrement concerne uniquement l'encadrement des groupes et tous les rôles et fonctions qui lui sont directement liés.



TERMINOLOGIE (DE/FR) ET DÉFINITIONS

Bien que ce document utilise les formes les plus neutres possibles, il n'a pas été possible d'éviter systématiquement l'emploi du féminin ou du masculin : dans ce cas, les deux sexes sont bien entendu concernés.

Afin d'assurer une compréhension sans équivoque de l'encadrement au sein de l'association, il est souhaitable d'employer la terminologie suivante (cf. [1] *Wording MSdS de base*) :

DEUTSCH	FRANÇAIS	Définition
Abteilungskomitee ¹ , das	comité de groupe, le	Organe du groupe destiné à soutenir et décharger la maîtrise de groupe, composé de représentants des parents ainsi que de personnalités éminentes et compétentes.
Abteilungsleitung ¹ , die	maîtrise de groupe, la	Equipe composée du RG et des responsables de branches ainsi que d'autres titulaires de fonction au sein du groupe. Elle porte la responsabilité globale du groupe, sous la conduite du RG.
Abteilungsrat ¹ , der	conseil de groupe, le	Aussi appelé conseil de maîtrise, c'est la réunion de tous les responsables.
AL, Abteilungsleiter, der / die	RG, responsable de groupe, le / la	Président de la maîtrise de groupe, responsable principal du groupe.
AL-Runde	rencontre des RG, la	Aussi appelée séance ou assemblée des RG. Lieu d'échanges d'expériences ou d'informations et plate-forme commune de discussion et de travail pour les RG et les instances cantonales ou régionales comme la maîtrise cantonale ; dans certains cantons, c'est également un organe décisionnel statutaire.
AL-Stv., der	RGA / RG adjoint, le	Aussi remplaçant et auxiliaire du RG ; il assiste le RG dans ses tâches, est souvent le successeur désigné, formé ainsi peu à peu à ses futures nouvelles fonctions.
Anispi	animation spirituelle, l'(f)	Activités spirituelles.
APV, Altpfadfinderverein	Association des Anciens, AdA, l'(f)	Association des Anciens Scouts, rattachée le plus souvent à un groupe pour des questions organisationnelles.



Ausbildungsregion, die	région de formation, la	Sous-groupe au sein de l'AC, prenant en charge, dans les grandes AC, certaines tâches de l'AC, comme la coordination de la formation ou de l'encadrement.
Betreuer, der	conseiller, le	Personne qui en encadre une autre.
Betreute, der	conseillé, le	Personne encadrée.
Betreuungskontrakt, der	convention d'encadrement, la	Déclaration d'entente, accord, entre le conseiller et la personne encadrée, concernant la relation d'encadrement.
Betreuungsabsprache, die	convention des conseillers, la	Document d'accord entre les différents conseillers, définissant la répartition des tâches d'encadrement.
Coach, der	coach, le	Personne principale dans l'encadrement du groupe. Attention: les désignations <i>J+S-Coach</i> et <i>conseiller scout</i> n'existent plus; ces rôles sont compris dans la fonction de coach, de même que ceux de coach de l'association ou coach de groupe.
Coachrunde, die	réunion des coaches, la	Appelée souvent aussi séance des coaches, rencontre cantonale des coaches; lieu d'échanges d'expériences ou d'informations ainsi que de coordination du coaching au sein de l'AC.
Region, die	région, la	Aussi district/ brigade; plusieurs groupes ou brigades associés dans certains domaines pour mieux utiliser les synergies existantes.
Einheitsleiter, der/ die	responsable d'unité, le/ la	Responsable en contact direct avec les scouts (castors, louveteaux, lutins, responsables de patrouille, picos, etc.) et portant la responsabilité principale des séances.
Elternrat ¹ , der	conseil des parents, le	Appelé souvent aussi comité des parents, ou autre désignation semblable, composé de représentants des parents au sein d'un groupe. Attention: à différencier du comité du groupe ¹ .
Krisenteam, das	cellule de crise, la	Appelée souvent aussi Bad News; instance de soutien des

¹ Les différences entre comité de groupe, conseil de groupe et conseil des parents ainsi que leurs tâches respectives sont décrites dans 0 *Règlement les tâches et l'organisation du Groupe*.



		responsables en cas de crise nécessitant l'intervention de professionnels externes.
Lagerleiter, der	chef de camp, le	Responsable principal pour un camp, il coordonne la maîtrise de camp et est l'interlocuteur principal pour ceux qui encadrent le camp.
Leiter, der	responsable, le	Terme utilisé dans ce document pour désigner toute personne responsable sans autre spécification particulière, y compris les responsables de branches, responsables d'unité, etc.
Stufenleiter, der	responsable de branche, le/ la	Personne portant la responsabilité d'une équipe de responsables, responsable principal pour une branche donnée.
VKP, der	Association des Scouts Catholiques, l' (f)	Association des Scouts catholiques, communauté de travail au sein du Mouvement scout de Suisse comptant près de 120 groupes germanophones auxquels appartiennent environ 11'000 membres.
Voilà	Voilà	Programme de promotion de la santé et de prévention des dépendances au sein des associations d'enfance et de jeunesse, portant un nom différent suivant les AC (Ganzheitlichkeit GHK, Momänt, PROphyl, JV, oase, Rüblichrut, fäischer, Spoiz, Viva).



INTRODUCTION À L'ENCADREMENT²

Définition de l'encadrement

L'encadrement s'entend comme une relation entre deux personnes, dans laquelle celle qui est expérimentée aide l'autre en la soutenant et en l'encourageant. L'encadrant assiste la personne conseillée dans sa recherche d'idées, les commente et, le cas échéant, met en évidence des aspects qui échappent à cette dernière, parce qu'elle est trop impliquée dans le processus de réflexion. Cette transmission indirecte d'expériences par le biais de l'encadrement joue un rôle important dans le mouvement scout.

Le but fondamental poursuivi par l'encadrement est d'aider constamment la personne à se développer de manière autonome et d'encourager la prise de conscience et de responsabilités.

Toute relation d'encadrement se fonde sur une confiance réciproque. L'encadrement ne peut fonctionner sans problème que si les deux personnes se font mutuellement confiance et acceptent cette relation. La confiance doit se construire peu à peu et être entretenue par la suite.

Convention d'encadrement et convention des conseillers

Toute relation d'encadrement se fonde sur une convention d'encadrement. Il s'agit d'un accord qui définit les attentes des personnes concernées les unes à l'égard des autres. Cette convention doit être revue de temps à autre durant la période d'encadrement. Le conseiller doit connaître ses propres limites et, si nécessaire, recourir lui-même à l'aide d'un conseiller (ou d'une personne de contact) dans son réseau personnel ou à celle de professionnels externes (p.ex. dans le cadre d'une cellule de crise, demander l'aide d'experts dans un domaine particulier). La convention ne doit pas obligatoirement être passée par écrit. Il peut s'avérer nécessaire d'en conclure une nouvelle, plus adaptée à la situation, par exemple parce que la personne conseillée a besoin d'un soutien dans un nouveau domaine. La convention d'encadrement se conclut par l'accord des deux parties.

La convention des conseillers se distingue de la convention d'encadrement. Il s'agit d'un accord entre conseillers qui encadrent tous la même personne ou le même groupe de personnes. Cet accord définit la répartition des tâches entre eux et fixe les modalités de leur collaboration. Il peut s'agir, par exemple, d'un accord entre RG, conseil des parents, aumônier et coach, portant sur les activités d'encadrement pour toute une année.

² Résumé concis; un chapitre complet et méthodique traitant de l'encadrement figurera dans la brochure d'encadrement à paraître (cf. Annexe : Outils de travail pour l'encadrement)



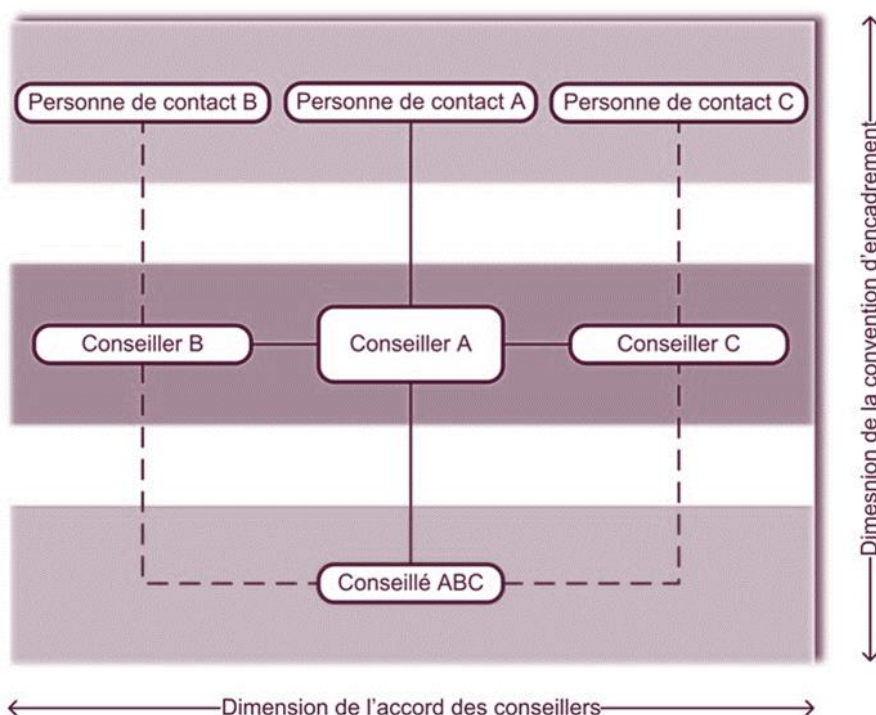


Schéma 1: illustration de la différence entre convention d'encadrement et convention des conseillers

Il est important de bien différencier les deux conventions: en pratique en effet, il arrive que des personnes encadrées doivent également endosser le rôle de conseiller, ce qui les conduit à conclure une convention d'encadrement et une convention des conseillers. Ainsi par exemple, le RG encadre le camp (et donc le chef de camp) avec le coach, passant avec ce dernier une convention des conseillers. Mais le RG est lui aussi soutenu par le coach dans ses activités quotidiennes, ce qui implique qu'ils passent entre eux deux une convention d'encadrement (cf. schémas 2 et 3).

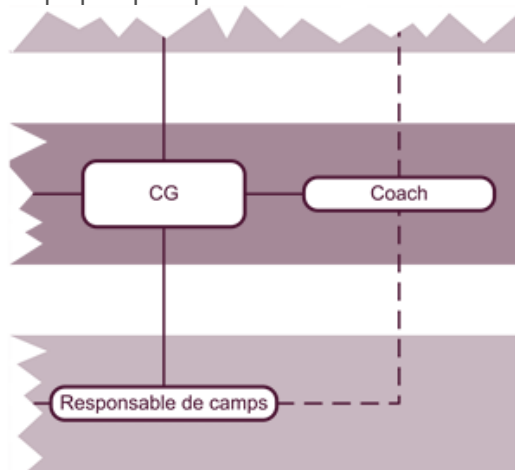


Schéma 2: RG comme conseiller (convention des conseillers entre coach et RG)

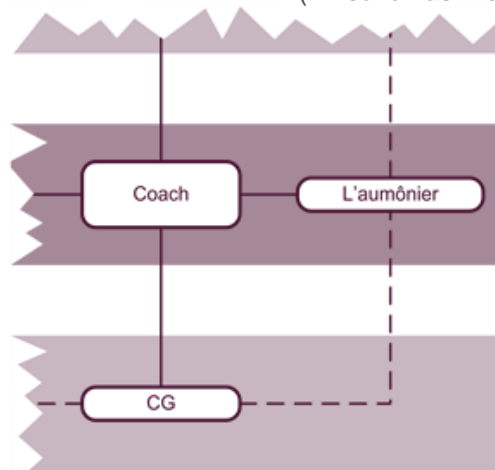


Schéma 3: RG comme personne encadrée (convention d'encadrement entre coach et RG)



OBJECTIF DE L'ENCADREMENT DU GROUPE

Le mouvement scout permet aux jeunes d'acquérir des expériences dans les domaines les plus divers et de découvrir ainsi leur potentiel. Le groupe dans lequel se déroulent ces activités joue un rôle important dans cette acquisition. Dans toutes les branches, les jeunes y apprennent à vivre ensemble, à y jouer un rôle actif et à y endosser des responsabilités. Le programme prend en compte les besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

De leur planification à leur évaluation, les activités s'organisent sur une base démocratique et sont cogérées. Les principes du mouvement scout comme le bénévolat, « les jeunes encadrent d'autres jeunes » et « Learning by doing » sont essentiels. Lors des cours de formation, les responsables élargissent leurs compétences et rassemblent des idées pour leur travail scout.

L'encadrement du groupe et de ses responsables revêt une importance capitale pour pouvoir garantir un bon programme scout sur une longue durée.

Cet encadrement augmente la qualité du programme. Il poursuit les objectifs suivants...

- ... encourager un scoutisme adapté aux branches et à leurs besoins spécifiques, s'appuyant sur les fondements du MSdS ;**
- ... soutenir les responsables dans leurs fonctions de responsable et d'encadrement ;**
- ... accompagner les personnes encadrées dans leur progression ;**
- ... discerner à temps et énumérer les problèmes qui peuvent surgir au sein des groupes.**

L'encadrement des groupes par des adultes crée un environnement optimal permettant aux jeunes responsables de concevoir de manière autonome leur action auprès des jeunes et d'accompagner ces derniers dans leur développement individuel.

L'encadrement encourage le développement des groupes scouts et de leurs responsables. Il n'entre donc jamais en concurrence avec les responsables eux-mêmes.



L'ENCADREMENT AU SEIN DU SCOUTISME

Le programme, la formation et l'encadrement forment les trois piliers qui soutiennent la base du scoutisme, c'est-à-dire les groupes scouts avec leurs responsables et leurs participants.

Le programme émane, au sein des AC ou des régions, des équipes de programme, des équipes de branches ou autres, et, au niveau fédéral, de la commission des programmes. Tous développent et détaillent les contenus, les outils et les directives (concernant la prévention).

La formation relève, au sein des AC, des régions ou des régions de formation, des équipes de formation, des maîtrises de cours ou autres, et, au niveau fédéral, de la commission formation. La formation assure la mise en œuvre des contenus élaborés par le programme et l'utilisation des outils adéquats ; elle prépare les responsables à assumer leurs tâches.

L'encadrement est assuré par les personnes dont les rôles sont décrits dans le présent document ainsi que, au niveau des AC ou des régions de formation, par les équipes d'encadrement et, au niveau fédéral, par la commission d'encadrement. L'encadrement permet d'appliquer correctement à la base les contenus développés et accompagne leur mise en œuvre. Il soutient et conforte les responsables, afin que ce qui a été enseigné puisse aussi être vécu sur le terrain. L'encadrement communique à la formation et au programme ce qui ne fonctionne pas au niveau de la base, les contenus qui doivent être adaptés et, le cas échéant, les sujets pour lesquels une formation supplémentaire serait nécessaire.

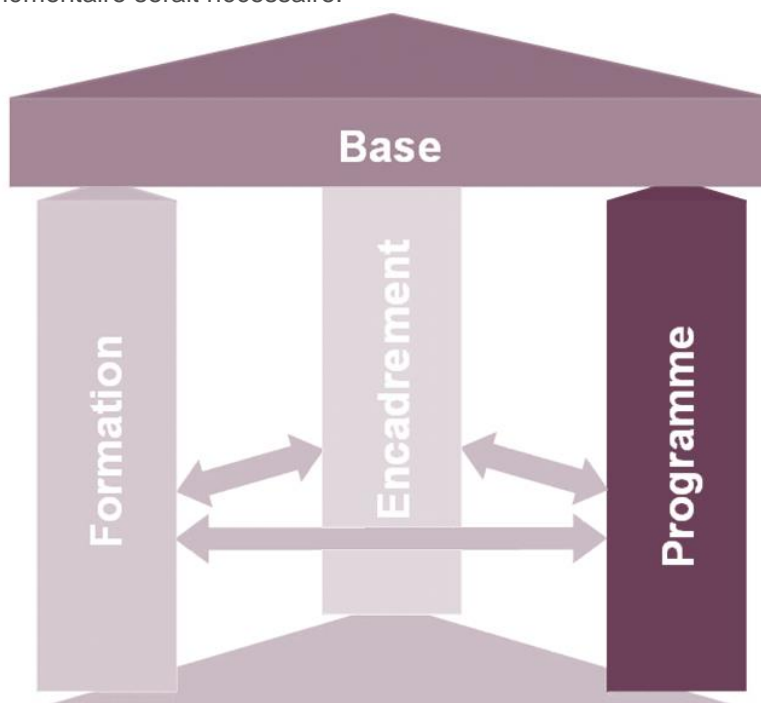


Schéma 4: rapport entre formation, programme et encadrement



L'ENCADREMENT DES GROUPES

Aperçu du réseau d'encadrement

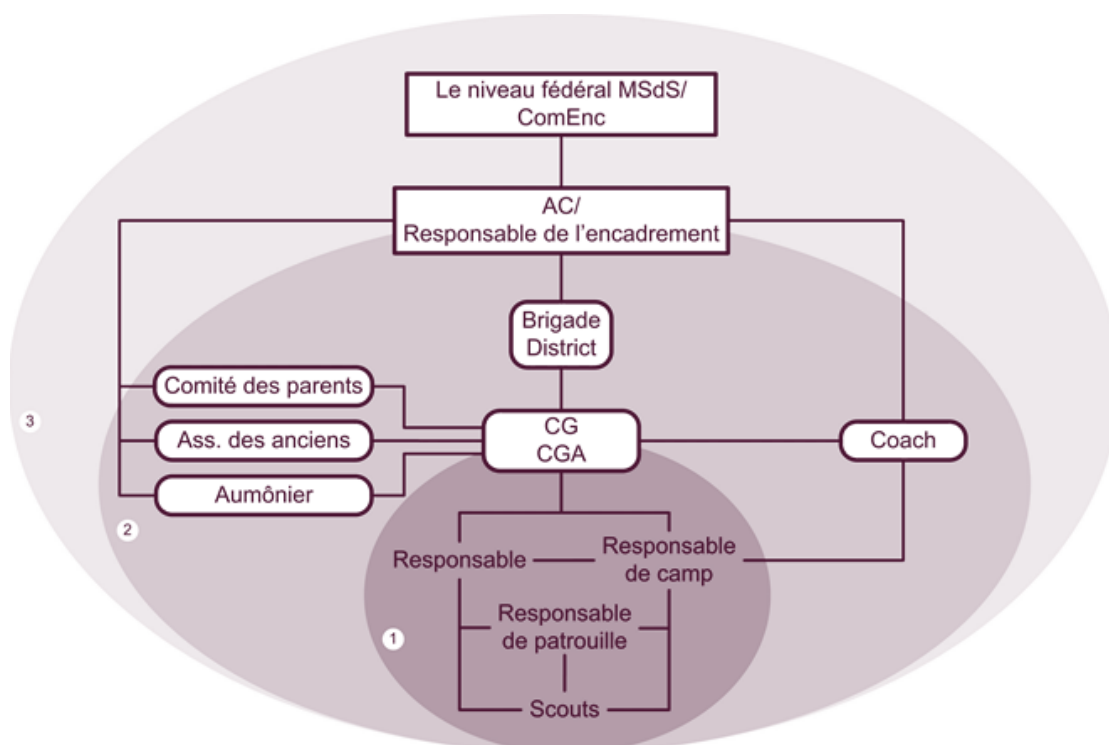


Schéma 5: réseau d'encadrement

Légende:

- 1er cercle (violet foncé) : groupe avec tous ses responsables ; montre la relation d'encadrement à l'intérieur du groupe (non décrit dans ce document)
- 2ème cercle (violet): réseau d'encadrement du groupe avec les rôles d'encadrement; montre la relation d'encadrement au niveau du groupe (décrit dans ce document)³
- 3ème cercle (violet clair): organes assurant les fonctions du réseau d'encadrement; montre la relation d'encadrement hors du groupe (non décrit dans ce document)

³ Le comité de groupe, comme organe du groupe dans lequel se mettent en réseau les rôles d'encadrement représentés, ne figure pas dans ce graphique.



APERÇU DES RÔLES DE CONSEILLER

Le **Coach** est le conseiller principal du groupe. Il encadre le RG tout au long de l'année et les équipes de responsables lors des camps. Il maintient le contact entre les personnes importantes au sein du groupe. Il fait le lien avec des organes et organisations externes comme l'AC, le MSdS et J+S.

Le **RG** porte la responsabilité de la direction du groupe. C'est lui qui endosse la fonction d'encadrement la plus importante au sein du groupe. Il conseille durant toute l'année les responsables de son groupe dans leur travail scout. Les RG adjoints ou les responsables de branche qui soutiennent le RG dans l'encadrement des autres responsables ont également une grande responsabilité dans ce domaine.

Le **conseil des parents** se compose de représentants des parents d'enfants, si possible de toutes les branches. Il encadre de manière plutôt passive. Il amène le point de vue parental aux responsables et responsable de groupe et intervient comme médiateur en cas de besoin.

L'AdA se compose de personnes qui ont été actives dans le scoutisme par le passé. Les responsables actuels doivent pouvoir profiter de leur expérience de vie en général et de leur expérience scout en particulier : le réseau professionnel et social de ces membres représente en effet une grande richesse. L'AdA encadre de manière plutôt passive et se tient à disposition du groupe en cas de besoin.

L'aumônier est un conseiller professionnel de paroisse, extérieur au scoutisme. Il encadre la maîtrise de groupe et agit comme personne de contact entre le groupe et la pastorale des jeunes de la paroisse.

Le **comité de groupe** met en réseau les rôles d'encadrants que sont le RG, le coach, le conseil des parents, l'AdA et l'aumônier. Il travaille à entretenir une bonne compréhension mutuelle. Il est un peu l'ange gardien du groupe.

La **région** veille à disposer d'un bon réseau et à créer une synergie entre les groupes. Elle prend à sa charge les tâches pour lesquelles il n'y a pas d'équipe d'encadrement assez proche au sein de l'AC.

Le **responsable de l'encadrement de l'association cantonale** porte la responsabilité du réseau d'encadrement pour tous les groupes qui dépendent de l'association cantonale. Il est notamment responsable de la mise en réseau des rôles d'encadrement décrits dans le présent document, ainsi que de la communication, aux responsables du programme et de la formation, des commentaires suscités par les expériences faites lors de l'encadrement.



Autres personnes prenant part à l'encadrement, mais dont les rôles ne sont pas décrits en détail dans ce document:

- la commission d'encadrement du MSdS⁴, comme contact pour les responsables cantonaux de l'encadrement;
- l'équipe de crise cantonale, comme cercle d'experts lors de problèmes qui dépassent les compétences des conseillers;
- le responsable cantonal, car direction et encadrement se confondent souvent dans la maîtrise de groupe ou de région;
- les responsables de branche qui soutiennent le RG, dans ses tâches d'encadrement des responsables, ainsi que les responsables d'unité, dans leurs fonctions d'encadrement des enfants.

Nota bene:

Parmi les personnes décrites ci-dessus, bon nombre exercent également des tâches qui ne relèvent pas de l'encadrement. Le présent document ne traite que des fonctions et des tâches qui sont en relation avec l'encadrement. Pour quelques-unes des personnes citées plus haut, l'encadrement ne représente qu'une infime partie de leur travail.

Fonctionnement du réseau d'encadrement

Afin d'assurer un encadrement de qualité, il est nécessaire que les personnes concernées se fassent confiance. Conseil des parents, coach, aumônier, représentant AdA, RG et responsables doivent se connaître pour pouvoir bâtir une confiance mutuelle et assurer ainsi une collaboration optimale. Chaque conseiller doit être au fait de son rôle, de ses fonctions et des limites de son activité, afin d'éviter recouvrements et malentendus (voir au *schéma 6 : collaboration et entretien des contacts dans le réseau d'encadrement, la dimension de la convention des conseillers*). De plus, le conseiller ne peut que tirer profit d'un échange avec ses pairs : par exemple, un coach rencontre dans sa pratique les mêmes difficultés que l'un de ses collègues qui, lui, a déjà vécu une telle situation et donc testé certaines pistes d'encadrement (voir au *schéma 6 : collaboration et entretien des contacts dans le réseau d'encadrement, la dimension d'entraide*).

Finalement, les conseillers peuvent aussi s'appuyer sur l'aide de partenaires dans leur activité d'encadrement : un coach va par exemple s'adresser aux responsables du coaching au sein de l'AC. Les commentaires faits par les conseillers à l'attention de l'AC ou du MSdS sont très importants. Ils sont intégrés dans les travaux du programme, de la formation et de l'encadrement, et contribuent à améliorer sans cesse la qualité du scoutisme (voir au *schéma 6 : collaboration et entretien des contacts dans le réseau d'encadrement, la dimension de la convention d'encadrement*).

Toute personne impliquée dans l'encadrement doit donc soigner les contacts avec ses « voisins » du réseau d'encadrement, et ce, dans trois dimensions:

⁴ Le rôle de la commission d'encadrement n'est pas explicité dans le présent document. Son travail est défini dans le cahier des charges qui la concerne.



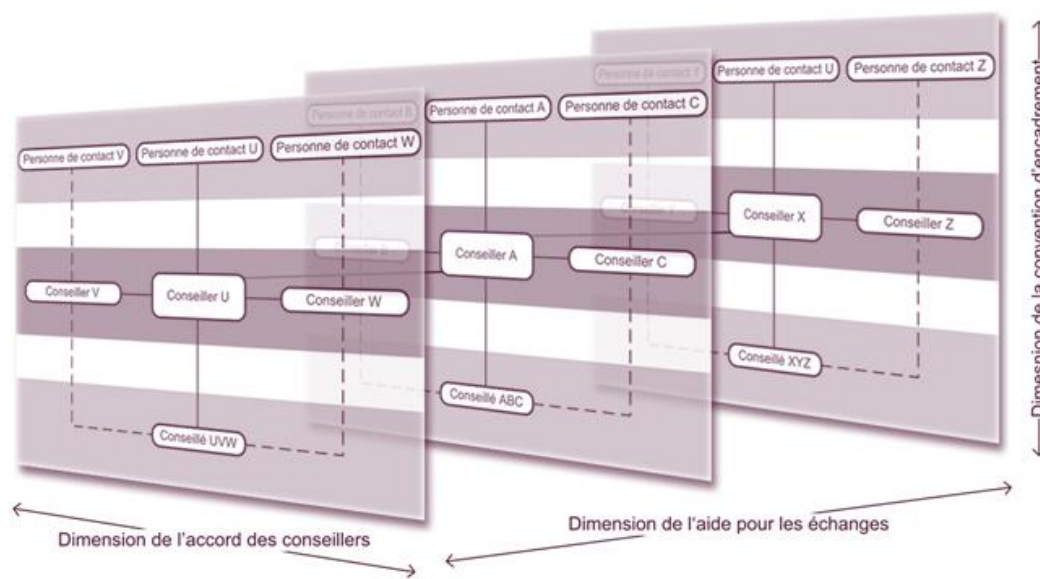


Schéma 6: collaboration et entretien des contacts dans le réseau d'encadrement

Un conseiller A (p.ex. un coach) entretient dans le réseau d'encadrement les contacts suivants:

- avec les personnes encadrées ABC, au niveau inférieur (p.ex. avec un responsable de camp);
- avec les autres conseillers B et C, sur le même niveau d'encadrement (p.ex. avec l'aumônier pour convenir de son rôle lors du camp d'été);
- avec son propre encadrant/ personne de contact A, au niveau supérieur (p.ex. avec le responsable du coaching au sein de l'AC);
- avec d'autres conseillers qui ont le même rôle que lui, X et U, pour un échange d'entraide (p.ex. avec d'autres coaches de l'AC).



LES RÔLES DE CONSEILLER EN DÉTAIL

Les rôles centraux du réseau d'encadrement seront décrits ci-après de la manière suivante:

Généralités

Ce paragraphe contient des remarques introductives concernant le rôle dont il est question, donnant par exemple des précisions sur la personne qui doit l'endosser.

Rôle et fonction dans l'encadrement

Ce paragraphe décrit la fonction des rôles au sein du réseau d'encadrement. Certains des rôles décrits endossent également d'autres fonctions au sein du MSdS, notamment des fonctions de direction. Mais seules les fonctions d'encadrement seront traitées ici.

Tâches d'encadrement

Ce paragraphe dresse une liste des tâches concrètes d'encadrement revenant au rôle dont il est question. Ici aussi, les rôles décrits peuvent exercer d'autres tâches, par exemple des tâches de direction, dont le présent document ne traitera pas, pour se concentrer sur les seules tâches liées à l'encadrement.

Règles générales

Ce paragraphe contient des prescriptions dont il faut tenir compte, par exemple lors de l'entrée en fonction d'une personne dans un rôle donné. Elles servent à assurer un standard dans toute l'association et doivent être comprises comme étant des standards minimaux impératifs.

Interactions relatives à l'encadrement

Ce paragraphe dresse une liste des rôles au sein et autour du groupe, susceptibles d'avoir des contacts avec le rôle d'encadrement décrit.

Formation / formation continue

Ce paragraphe décrit les cours de formation prévus pour les rôles, selon le [3] *Modèle de formation du MSdS*, ainsi que d'autres offres de formation et de formation continue extérieures à l'association.



Pour autant que le paragraphe ne parle pas expressément d'une recommandation, ces descriptions doivent se comprendre comme étant des standards minimaux impératifs.



Coach

Rôle et fonction dans l'encadrement

Le rôle de coach peut, en gros, se diviser en trois domaines:

- accompagnement du groupe, en particulier du RG, durant toute l'année scout
- autorisation et encadrement de camps conformément aux directives de J+S et du MSdS (cf. [4] *Directives Coach J+S* resp. [6] *Sardine - Guide des démarches administratives pour les camps scouts*, en Annexe : Documents référencés)
- lien avec des organes et organisations extérieurs au groupe (association cantonale, région, service cantonal des sports, autres associations, etc.)

Pour assurer ses fonctions d'encadrement, le coach doit être en relation avec les personnes actives au sein du groupe. Son interlocuteur principal reste le RG, exception faite de l'encadrement du camp, pour lequel il doit nouer des liens étroits avec le responsable de camp.

Il reste activement à disposition du groupe, pour autant que ce dernier le souhaite ou si la situation l'exige. Le coach stimule le développement du groupe, par exemple en amenant de nouvelles idées, en évaluant les activités ou en encadrant des projets du groupe. Le groupe encadré doit garantir au coach un siège, ou au moins un droit de regard, dans ses différents organes, une voix consultative au sein d'un comité de groupe par exemple.

Lors de crises ou de problèmes très importants dépassant ses compétences, le coach peut et doit avoir recours à l'expérience et aux ressources de tiers, par exemple son propre conseiller ou son interlocuteur au sein de l'association cantonale, l'équipe de crise, des professionnels extérieurs voire d'autres coaches ayant déjà traversé des situations similaires (cf. *Annexe : Références d'exemples tirés de la pratique [1] Exemple de réseau*).

Tâches d'encadrement

- Le coach encadre et soutient le responsable de groupe dans son travail au sein du groupe (p.ex. soutien pour la planification de la relève, pour la formation des responsables, dans les relations publiques, pour la planification annuelle, etc.).
- Le coach connaît le groupe, en particulier la maîtrise de groupe, ainsi que les principaux responsables et les personnes exerçant des fonctions particulières.
- Le coach encadre le camp, avec ou sans J+S, selon les normes du scoutisme et de J+S dans les domaines administratifs, de la sécurité et pour le contenu (cf. [4] *Directives Coach J+S*, [5] *Règlement du camp MSdS*, et [6] *Sardine - Guide des démarches administratives pour les camps scouts*).
- Le coach accompagne des équipes de maîtrise spécifiques, par exemple la maîtrise de groupe ou des maîtrises de camp. En accord avec le RG, il peut également ponctuellement accompagner une équipe de branche ou d'unité.
- Le coach soutient le groupe lors de la mise en œuvre des fondements scouts ou du Profil du scoutisme.
- Le coach se tient à disposition du groupe pour le conseiller en cas de problèmes touchant à la planification et à la réalisation de camps, d'activités, de projets de groupe ou en cas de problèmes structurels.
- Le coach informe l'association cantonale du travail scout que les groupes effectuent, et notamment des problèmes importants rencontrés.
- Le coach fait en sorte que le réseau d'encadrement du groupe fonctionne. Lorsqu'y surviennent des problèmes au niveau du groupe, il en informe le responsable cantonal de l'encadrement et le soutient dans sa recherche de solution.



- Si un rôle d'encadrement ne peut être assuré (p.ex. si aucun aumônier n'est disponible), le coach s'arrange avec les autres rôles d'encadrant pour assurer néanmoins les tâches vacantes (p.ex. soutien dans le domaine de l'anispi).
- Le coach joue un rôle central dans le travail de prévention (prévention des accidents, des dépendances, de la violence, des abus sexuels, etc.). Il signale les éventuels abus, indique les mesures à prendre et conseille le RG et les responsables lors de leur mise en œuvre.
 - Le coach offre ponctuellement son soutien lors de la planification, de l'évaluation voire de la réalisation d'activités d'envergure.
- Le coach apporte son soutien pour la mise en œuvre des règlements, des nouveautés, ainsi que des projets de l'association cantonale, du MSdS, du service cantonal des sports et de J+S.

Règles générales

Afin de donner au groupe un regard extérieur utile et de pouvoir rester neutre en cas de conflit, le coach ne doit pas encadrer un groupe dans lequel il a lui-même été actif, sauf s'il a auparavant exercé une activité de conseiller dans un autre groupe durant au moins trois ans. Pour les mêmes raisons, un coach qui a été RG ne peut, encadrer son successeur direct à ce poste.

Pour assurer un encadrement de qualité, le coach ne doit encadrer qu'un seul groupe et ce, pour une période de deux ans au moins.

L'association cantonale est responsable de l'engagement des coaches. Elle attribue un coach à un groupe après avoir recueilli l'assentiment de toutes les parties concernées (cf. *aussi Annexe : Références d'exemples tirés de la pratique [G] Attributions alternatives de coach*).

L'association cantonale est responsable de former un nombre de coaches suffisant et d'assurer leur formation continue, afin de garantir l'équation « un groupe - un coach ».

Selon l' [6] *Sardine – Guide des démarches administratives pour les camps scouts*, le coach doit également autoriser et évaluer les camps qui ne sont pas annoncés sous J+S.

Outre le RG, le coach doit être la seule personne de contact concernant l'encadrement d'un camp. Dans les associations cantonales qui appliquent le système Voilà comme projet cantonal contre les dépendances, le coach devrait logiquement prendre à sa charge les tâches du coach Voilà, pour que les responsables n'aient qu'un seul conseiller pour leur camp.

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact très étroit et collaboration avec le RG.
- Contact étroit avec le responsable du coaching au sein de l'AC.
- Contact étroit avec le responsable de camp principal pour l'encadrement du camp.
- Collaboration avec d'autres conseillers du groupe (aumônier, conseil des parents, AdA).
- Contact avec d'autres responsables et titulaires de fonctions particulières au sein du groupe.
- Contact avec le service cantonal des sports.
- Contact avec d'autres organes au sein de l'AC.
- Contact avec la région (si existante).
- Contact avec le MSdS (recevoir les informations et les faire suivre).
- Contact avec J+S (recevoir les informations et les faire suivre).
- Contact avec d'autres coaches (échanges, entraide).



Formation / formation continue

Selon le [3] *Modèle de formation du Mouvement Scout de Suisse*, le MSdS prend à sa charge la formation des coaches, les associations cantonales assurant leur formation continue. Les conditions pour suivre un cours de coach sont précisées dans le modèle de formation.

Selon J+S, [4] *Directives Coach J+S*, le coach doit suivre une formation continue tous les deux ans.

Une ou deux fois par an, lors d'une soirée, des tables rondes entre coaches sont organisées au sein des AC. Ces soirées permettent de soigner les contacts entre conseillers, en leur donnant l'occasion d'échanger leurs expériences tout en proposant des contenus de formation en complément. Il serait souhaitable que la participation à ces discussions soit obligatoire pour tous les coaches en fonction, même si elle ne compte pas comme une formation continue permettant de renouveler sa reconnaissance J+S.

L'association cantonale offre à tous les nouveaux coaches une introduction spécifique au canton et/ ou un coaching (p.ex. sous forme de parrainage, cf. Annexe : Références d'exemples tirés de la pratique [I] Exemple de réseau) pour leur première année de pratique.

Les coaches qui n'ont **pas** suivi la formation ou la formation continue au sein du MSdS (ou, dans des cas exceptionnels, dans d'autres associations de jeunesse comme Jungwacht & Blauring, Unions chrétiennes ou Besi) ne sont **pas** autorisés à exercer des activités de coaching au sein du MSdS. C'est le cas en particulier des formations donnés par les services cantonaux des sports ou d'autres groupes d'utilisateurs de J+S.



Responsable de groupe, RG

Généralités

Les tâches du responsable de groupe sont définies dans le [2] *Règlement les tâches et l'organisation du groupe*. Les tâches d'encadrement décrites par le présent document ne représentent qu'une partie de son activité.

Le RG joue un rôle-clé dans notre association et, avec la maîtrise de groupe, exerce une fonction intéressante mais exigeante. Le RG est conseillé par le coach dans son travail.

Dans les groupes qui ont une équipe de RG ou un RG adjoint, toutes les personnes responsables de la direction du groupe doivent être impliquées dans l'encadrement.

Rôle et fonction dans l'encadrement

Le RG a la fonction d'encadrement la plus importante au sein du groupe. Il encadre les responsables de son groupe dans leurs activités scouts durant toute l'année. Il en fixe les modalités avec le coach. La répartition des tâches entre le RG et le coach peut varier beaucoup selon leur expérience et la constellation du groupe, en particulier pour l'encadrement des camps. Suivant la taille du groupe, il peut être souhaitable que le responsable de groupe délègue certaines tâches d'encadrement à un RG adjoint ou à un responsable de branche.

Le RG peut en tout temps réclamer l'aide du coach ou d'un autre conseiller. Il porte néanmoins seul la responsabilité globale de son groupe; les conseillers lui offrent un soutien mais ne peuvent pas assumer ses tâches à sa place.

En cas de crise et de problèmes importants, le RG peut et doit avoir recours à l'expérience et aux ressources de personnes extérieures au réseau d'encadrement (en particulier RG d'autres groupes, association cantonale, équipe de crise, etc.).

Tâches d'encadrement

- Selon la structure du groupe, le RG encadre les responsables de son groupe soit directement lui-même, soit avec l'aide du RG adjoint ou des responsables de branche.
- Le RG soutient et conseille les responsables de branche, en particulier aussi pour l'encadrement des responsables de leur équipe, les responsables d'unité, pour l'encadrement des responsables de patrouille, ou des scouts.
- Le RG encadre tous les camps, après avoir conclu une convention des conseillers avec le coach.

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact très étroit avec les responsables et les personnes exerçant une fonction au sein du groupe.
- Contact étroit avec le coach.
- Collaboration avec le conseil des parents.
- Collaboration avec l'aumônier (s'il y en a un).
- Contact avec les parents.
- Contact avec la région (si existante).
- Contact avec l'association cantonale.
- Contact avec d'autres responsables de groupe dans l'association cantonale (échanges, entraide).
- Contact avec le MSdS (recevoir les informations).



Formation/ formation continue

Selon le [3] *Modèle de formation du Mouvement Scout de Suisse*, le RG suit le cours Panorama et obligatoirement le cours RG. Il suit chaque année une formation continue proposée et organisée par l'association cantonale (ou par la région de formation), sous la forme d'une journée ou d'un week-end. Cette rencontre permet aux RG d'échanger entre eux et de recevoir une formation sur des thèmes précis. Le MSdS recommande en plus de participer une à deux fois par an à une rencontre d'une soirée entre RG.



Conseil des parents

Généralités

Le conseil des parents se compose de représentants des parents d'enfants participant aux activités du groupe. Il est souhaitable qu'il soit représenté dans le comité de groupe.

Rôle et fonction dans l'encadrement

Le conseil des parents représente les intérêts des parents au sein du groupe. Il est partie du groupe et fait part des préoccupations parentales aux responsables et au responsable de groupe. Il offre aux parents un regard de l'intérieur du groupe et explique le mode de fonctionnement du scoutisme à ceux dont les enfants viennent d'intégrer le mouvement scout.

Le conseil des parents a donc deux faces, celle des parents et celle du groupe. Il exerce un encadrement plutôt passif. Il transmet au groupe les remarques des enfants et celles de leurs parents ; il propose son aide. Les responsables des activités peuvent ainsi profiter de l'expérience de vie et des réseaux professionnels et sociaux locaux des parents.

Les tâches d'encadrement du conseil des parents varient plus suivant les groupes que celles du coach, par exemple. De plus, le conseil des parents se compose souvent de personnes qui n'étaient pas scouts elles-mêmes. Pour ces raisons, il est important de bien clarifier son rôle et d'établir une convention des conseillers précise pour qu'il puisse exercer ses fonctions sans dépasser ses compétences.

Tâches d'encadrement

- En accord avec le RG, le conseil des parents se tient comme instance de contact à disposition des parents de scouts et des parents d'enfants qui s'intéressent au scoutisme.
- Le conseil des parents entre en contact avec les parents dont les enfants viennent d'intégrer le mouvement scout (p.ex. système de parrainage parental pour les parents de nouveaux scouts, en collaboration avec le RG, élaboration d'une circulaire « Groupe XY brièvement expliqué aux parents », etc.).
- En cas de problèmes, le conseil des parents joue le rôle de médiateur entre les parents et les responsables.
- Le conseil des parents stimule les contacts entre parents et responsables (p.ex. par des activités comme la rencontre des parents).
- Le conseil des parents est représenté aux réunions de réseau et de formation continue de l'association cantonale.

Règles générales

Afin d'assurer une grande proximité avec la base, le conseil des parents se compose de parents d'enfants provenant si possible de toutes les branches. Les parents qui n'ont plus d'enfants dans le scoutisme, ou dont tous les enfants ont entre-temps endossé des fonctions de responsable, doivent être remplacés ou intégrés sous une autre forme (p.ex. entrer dans l'AdA, comité de groupe, etc.).

Pour assurer ses tâches de manière optimale, le conseil des parents soigne les contacts avec le RG, le coach et les responsables de branches, le cas échéant aussi avec d'autres responsables et personnes exerçant des fonctions particulières au sein du groupe, en les rencontrant régulièrement (p.ex. en siégeant dans le comité de groupe).



Interactions relatives à l'encadrement

- Contact étroit avec le RG.
- Contact étroit avec les parents.
- Contact avec les responsables.
- Collaboration avec le coach.
- Collaboration avec l'aumônier (s'il y en a un).
- Contact avec la personne responsable pour les conseils des parents au sein de l'association cantonale.
- Contact avec d'autres conseils de parents au sein de l'AC (échanges, entraide).

Formation / formation continue

L'accueil de nouveaux membres au sein du conseil des parents est souvent assuré par le groupe, respectivement par le conseil des parents lui-même. L'AC propose des offres de formation continue que les membres des conseils de parents peuvent suivre afin de recevoir de nouvelles idées pour leur travail et d'élargir leur réseau.



Association des anciens, AdA

Généralités

L'AdA est composée de personnes qui étaient autrefois actives dans le scoutisme. Sur l'organigramme, elle est généralement rattachée à un groupe, mais dans la pratique, elle s'organise de manière très indépendante. Idéalement, l'AdA ne se compose pas que de scouts âgés, mais plus généralement d'anciens scouts. Elle s'adresse à tous les scouts dès qu'ils quittent la branche Route. Outre ses tâches d'encadrement, l'AdA constitue une bonne source où recruter des aides et trouver des personnes pour un poste précis (p.ex. pour un local scout, comme caissier, secrétaire, etc.).

Rôle et fonction dans l'encadrement

L'AdA encadre de manière plutôt passive et se tient à disposition du groupe en cas de besoin, lorsque les responsables le requièrent.

Les responsables actifs doivent avant tout pouvoir profiter de l'expérience scout des membres de l'AdA, mais également de leur expérience de vie et de leurs réseaux sociaux et professionnels.

Tâches d'encadrement

- Entretien des contacts actifs avec le RG, voire avec d'autres personnes occupant une fonction au sein du groupe (p.ex. par un siège dans un comité de groupe).
- Soutenir le groupe un peu comme un ange gardien, dans tous les domaines où les jeunes responsables peuvent profiter de l'aide d'adultes scouts expérimentés et de leur réseau local.

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact, év. collaboration avec le RG.
- Ev. collaboration avec le conseil des parents.
- Ev. collaboration avec l'aumônier (s'il y en a un).
- Ev. collaboration avec le coach.

Formation / formation continue

Il n'existe ni formation ni formation continue pour les membres de l'AdA.



Aumônier

Généralités

Dans le cadre de leur travail auprès des jeunes, aussi appelé pastorale des jeunes, les paroisses soutiennent les associations de jeunesse comme le scoutisme. Elles mettent à disposition un aumônier qui représente les intérêts des jeunes dans le cadre paroissial et ceux de la paroisse au sein du scoutisme.

Les aumôniers sont normalement proposés par la paroisse; il arrive parfois que le groupe doive lui-même en chercher un.

A la différence de tous les autres encadrants, l'aumônier est un professionnel, payé par la paroisse, occupant généralement un poste à 10-15%, ce qui peut être un avantage incontestable pour le travail purement bénévole au sein du groupe.

La plupart des groupes catholiques sont membres de l'ASC, qui soutient les groupes dans leur travail et leur offre réseau et synergies, en particulier pour l'aumônerie.

Bien que le MSdS soit une association laïque, le rôle de l'aumônier est décrit dans ce modèle; celui-ci n'a de sens qu'en relation avec la pastorale des jeunes. Les groupes non confessionnels n'ont pas l'obligation d'intégrer cette fonction.

Rôle et fonction dans l'encadrement

Les groupes confessionnels sont encadrés par un aumônier, qui est la personne de contact entre le groupe et la pastorale des jeunes de la paroisse. Il représente les intérêts du groupe au sein de la paroisse et vice-versa.

L'aumônier agit tant dans le domaine scout que dans le domaine de la pastorale, poursuivant les buts propres à chacun. Il a pour fonction de mettre paroisse et scoutisme en relation.

Il est généralement bénéfique que l'aumônier soit intégré au groupe et assume des tâches clairement définies, tant par la pastorale que par le groupe.

A la différence d'autres encadrants, comme le RG ou le coach, l'aumônier n'a pas nécessairement un passé dans le scoutisme et porte donc un regard vraiment extérieur sur le groupe.

Il encadre surtout la maîtrise de groupe, c'est-à-dire le responsable de groupe, les responsables de branches et les autres personnes ayant des fonctions dans le groupe. Pour garantir un encadrement optimal, il prend normalement part, avec une voix consultative, aux séances de maîtrise de groupe ou à celles du comité de groupe.

Tâches d'encadrement

La paroisse fixe les tâches de l'aumônier dans un cahier des charges. Pour le MSdS, les points suivants sont importants pour l'encadrement:

- L'aumônier est le conseiller spirituel du groupe.
- L'aumônier est la personne de contact en cas de conflit dans le groupe et sert d'interlocuteur neutre.
- L'aumônier offre son soutien et ses conseils en cas de discussion difficile avec les parents.
- L'aumônier soutient le groupe dans son travail de relations publiques au sein de la paroisse et de la commune.
- L'aumônier soutient les responsables dans le domaine de l'animation spirituelle.
- L'aumônier a la distance nécessaire pour observer les difficultés que rencontre le groupe et pour l'y rendre attentif.
- L'aumônier est présent lors des camps pour proposer son accompagnement.



- L'aumônier soutient les actions de prévention (prévention des dépendances, de la violence, des abus sexuels, etc.).

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact très étroit avec la maîtrise de groupe (RG, responsables de branches et autres personnes ayant une fonction importante).
- Contact très étroit avec la paroisse.
- Collaboration avec le coach.
- Collaboration avec le conseil des parents.
- Contact avec d'autres aumôniers (p.ex. rencontres d'aumôniers de l'AC, de la région et/ou rencontres avec des aumôniers d'autres associations de jeunesse).
- Contact avec l'aumônier de l'association de l'ASC.

Formation / formation continue

L'ASC propose un cours pour les aumôniers qui est vivement recommandé. La formation s'oriente d'après les différents niveaux de connaissances préalables du scoutisme qu'ont les participants. Comme pour le conseil des parents, l'aumônier ne doit pas avoir suivi de formation scout ni avoir un vécu scout. En revanche, il devrait être au bénéfice d'une formation ou d'une expérience dans le travail avec les enfants et les jeunes.



Comité de groupe

Généralités

Le comité de groupe est un organe au sein du groupe qui a pour but de soutenir et de décharger la maîtrise de groupe. Sa composition et ses compétences sont définies par écrit. Son domaine d'activité se situe entre l'encadrement pur et d'autres responsabilités. Il laisse toute liberté à la maîtrise de groupe et aux responsables pour leur travail scout (cf. [2] *Règlement les tâches et organisation du groupe*).

En plus des tâches définies ci-après, le comité de groupe assume surtout des tâches de soutien administratif. Il se compose de différentes personnes responsables au sein du groupe, par exemple le RG, les responsables de branches, le coach, l'aumônier, le représentant du conseil des parents, celui de l'AdA et des locaux scouts, le secrétariat, le trésorier et d'autres encore. Suivant le groupe, la composition peut encore varier, en intégrant par exemple le conseil des parents.

Rôle et fonction dans l'encadrement

Le comité de groupe permet la mise en réseau des divers encadrants du groupe en faisant se rencontrer le RG, le coach, l'aumônier, le conseil des parents, l'AdA, le RG adjoint et les responsables de branches. Des conventions de conseillers peuvent ainsi se conclure et des demandes de contrats d'encadrement être formulées.

Le comité de groupe propose un encadrement plutôt passif, offrant son aide lorsque les responsables en font la demande.

Tâches d'encadrement

- Le comité de groupe soutient activement la mise en réseau des encadrants du groupe.
- En organisant des rencontres régulières, le comité de groupe crée une base adéquate pour que les encadrants et les personnes conseillées développent compréhension et confiance mutuelles.
- Le comité de groupe soutient le groupe en coulisses, dans tous les domaines où les jeunes responsables peuvent profiter de l'aide d'adultes disposant d'un réseau local (p.ex. aide pour des actions de financement ou des fêtes de village, cuisine lors de manifestations particulières, chauffeurs pour la récolte du vieux papier, transport de matériel pour le camp d'été, organisation de bourses d'échanges pour des vêtements scouts, aide à la rénovation d'un local scout, soutien lors de grosses manifestations, nouer des contacts avec les autorités, etc.).
- Les membres du comité de groupe fonctionnent comme interlocuteurs neutres en cas de conflit au sein du groupe.

A noter

Selon le [2] *Règlement concernant les tâches et l'organisation du groupe*, le président du comité ne peut être en même temps RG. La composition du comité doit être saine et équilibrée. Il faut en particulier s'interroger sur le bien-fondé d'une prise en charge par un conseiller de tâches qui ne sont pas des tâches d'encadrement (p.ex. un membre du conseil des parents s'occupe de la trésorerie du groupe). Le coach et l'aumônier n'endossent aucune responsabilité supplémentaire au sein du comité de groupe, pour pouvoir se concentrer sur leur travail d'encadrement. Le comité de groupe ne doit pas être composé de trop de représentants du conseil des parents afin qu'il n'y ait pas de conflit avec leur rôle d'encadrant.



Interactions relatives à l'encadrement

- Contact, év. collaboration avec les responsables.
- Contact avec les encadrants qui ne sont pas représentés dans le comité de groupe.



Région (resp. district ou brigade)

Généralités

Au sein des grandes associations cantonales, les groupes forment ce que l'on appelle des régions. Dans l'encadrement des groupes, la région se situe entre l'association cantonale et le groupe concerné.

Les régions reçoivent des tâches tant des groupes que des AC.

Les tâches d'encadrement décrites ci-après ne se rencontrent pas partout : il n'y a pas des régions dans chaque association cantonale. Lorsqu'il n'y en a pas, c'est l'association cantonale qui doit assumer les tâches échéant ailleurs à la région.

Rôle et fonction dans l'encadrement

La région veille à la mise en réseau des groupes et au développement de synergies entre eux. Elle prend à sa charge des tâches pour lesquelles une équipe d'encadrants de l'AC serait trop éloignée.

La région maintient un contact actif entre les RG et les coaches des groupes qui la composent et s'informe des difficultés et de l'actualité sensible concernant l'encadrement.

La région est un intermédiaire entre les groupes et l'association cantonale. Elle n'exerce pas un rôle actif direct dans l'encadrement du groupe (donc elle n'encadre pas directement des camps d'été) puisque ce sont les tâches du coach et du RG.

Tâches d'encadrement

Les tâches d'encadrement de la région sont définies dans chaque association cantonale individuellement. En principe, il s'agit des tâches suivantes:

- La région garde un contact étroit avec les groupes, en particulier avec les RG et les coaches.
- La région veille à la mise en réseau des groupes et au développement de synergies entre eux.
- La région propose son soutien aux groupes en cas de difficultés de toutes sortes (ressources, statuts, finances, formation, etc.) et participe activement à la recherche de solutions.
- La région n'encadre directement aucune activité du groupe (c'est la tâche du RG ou du coach). Des exceptions peuvent être faites pour l'encadrement de grandes manifestations ou de manifestations particulières (encadrement de la journée de brigade, rencontre régionale des picos, etc., pour autant que l'encadrement ne soit pas réglé par l'AC).
- La région soutient les groupes dans la réalisation de buts et de projets régionaux, cantonaux ou nationaux.
- La région aide les groupes à mettre en œuvre des règlements, des nouveautés ou des lignes directrices de l'association cantonale et du Mouvement Scout de Suisse.
- La région informe les coaches concernés et l'association cantonale du travail scout effectué dans les groupes, notamment en cas de problèmes.

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact avec l'association cantonale respectivement avec l'organe faîtière.
- Contact avec les différents RG de la région.
- Contact avec les différents coaches de la région.
- Contact avec les autres régions de l'association cantonale.



Formation / formation continue

Il n'y a aucune formation ou formation continue fédérale prévue pour les collaborateurs au niveau de la région. Il est souhaitable d'avoir suivi le cours Panorama.



Responsable de l'encadrement au sein de l'AC⁵

Rôle et fonction dans l'encadrement

Chaque association cantonale dispose d'un responsable de l'encadrement qui endosse la responsabilité générale de l'encadrement de tous les groupes existant au sein de l'association cantonale concernée. Suivant la taille de l'AC, la mise sur pied d'une équipe d'encadrants peut se révéler nécessaire pour le soutenir dans son travail. Le responsable de l'encadrement doit toutefois garder en main toutes les ficelles de l'encadrement et ses tâches ne doivent pas être dispersées dans d'autres organes de l'AC. L'équipe peut se composer par exemple d'une personne responsable du coaching, d'une autre pour les conseils des parents ou pour l'aumônerie, d'une personne pour les AdA. Dans des associations cantonales plus petites, le responsable de l'encadrement remplit tous ces rôles. Il participe aux rencontres organisées au niveau fédéral et transmet ses remarques à la commission d'encadrement du MSdS.

Tâches d'encadrement

- Le responsable de l'encadrement coordonne l'encadrement des groupes au sein de l'AC.
- Le responsable de l'encadrement assure une mise en œuvre du réseau d'encadrement des groupes conforme au modèle d'encadrement et veille à ce que l'occupation des rôles soit fidèlement respectée. Il soutient directement ou indirectement les encadrants du groupe pour tous les problèmes soulevés dans le réseau d'encadrement. Par exemple, si un rôle d'encadrant est vacant dans un groupe, il cherche avec les encadrants à disposition (en principe le coach) comment répartir les tâches à reprendre.
- Le responsable de l'encadrement s'engage pour l'application des mesures de prévention et reste en contact étroit avec les personnes compétentes pour leur élaboration (p.ex. groupe de travail pour les crises, groupe de travail pour la prévention, équipes de programme et de branches).
- Le responsable de l'encadrement intervient activement comme médiateur entre les responsables du programme de l'AC (p.ex. les équipes de branches), le responsable de la formation (resp. l'équipe de formation et les maîtrises de cours) et les encadrants du groupe ; il veille à ce qu'ils collaborent de manière optimale.

Tâches dans le domaine du coaching

- Le responsable de l'encadrement encadre les coaches au sein de l'association cantonale (p.ex. par la rencontre des coaches).
- Le responsable de l'encadrement garantit une offre de formation continue pour les coaches.
- Le responsable de l'encadrement assure une planification pour repourvoir les postes de coaches au sein de l'AC.
- Le responsable de l'encadrement nomme les coaches, en accord avec les groupes concernés.
- Le responsable de l'encadrement est l'interlocuteur pour le service cantonal des sports.
- Le responsable de l'encadrement participe aux rencontres du niveau fédéral (p.ex. conférence des coaches).

⁵ Dans les AC de grande taille, certaines tâches clairement définies peuvent aussi être reprises par la région de formation.



- Le responsable de l'encadrement assure la mise à disposition d'interlocuteurs pour les coaches, capables de renseigner ces derniers sur des thématiques particulières (p.ex. encadrement d'activités nécessitant des mesures de sécurité, prévention en général).

Tâches dans le domaine du conseil des parents

- Le responsable de l'encadrement encadre les conseils de parents des groupes relevant de l'AC (idem pour les responsables au niveau des régions).
- Le responsable de l'encadrement garantit la mise en réseau et la formation continue des conseils de parents.
- Le responsable de l'encadrement assure un bon retour des enseignements provenant du travail des conseils de parents en matière d'encadrement, de programme et de formation.
- Le responsable de l'encadrement offre son soutien lors de la fondation ou de la renaissance d'un conseil des parents.

Tâches dans le domaine de l'aumônerie

- Le responsable de l'encadrement soigne les contacts avec les aumôniers.
- Le responsable de l'encadrement organise des rencontres de mise en réseau et de formation continue à l'intention des aumôniers, le cas échéant en collaboration avec l'ASC.
- Le responsable de l'encadrement assure un bon retour des enseignements provenant du travail des aumôniers en matière d'encadrement, de programme et de formation.
- Tâches dans le domaine de l'AdA
- Le responsable de l'encadrement garantit les flux d'informations à l'intention des associations d'anciens scouts (p.ex. lors des jubilés du mouvement scout).
- Le responsable de l'encadrement offre son soutien lors de la fondation ou de la réactivation d'associations d'anciens scouts.

Tâches dans le domaine des RG et des régions

- La direction des maîtrises de groupes et de région est souvent la tâche du responsable cantonal, aidé de la maîtrise cantonale. Pourtant, certaines tâches d'encadrement ne sauraient être négligées et doivent être assumées par le responsable de l'encadrement, par exemple s'assurer que les groupes comprennent bien la nécessité du réseau d'encadrement, aider à définir les tâches et les rôles d'encadrement des régions, être un interlocuteur à l'écoute des problèmes d'encadrement, etc.
- Idem pour les personnes ayant les mêmes responsabilités au niveau de la région.

Règles générales

Afin de garantir une étroite collaboration, surtout dans le domaine de l'assurance qualité, le responsable de l'encadrement est membre de l'organe opérationnel de l'AC (p.ex. maîtrise cantonale) et n'a pas de fonction supplémentaire (p.ex. la formation).

Le responsable coaching rencontre ses coaches au moins une fois par année, le responsable pour le conseil des parents et l'aumônerie ses présidents de conseils de parents et ses aumôniers tous les deux ans au moins. Le responsable de l'encadrement participe aux rencontres de l'encadrement du MSdS.

Si des personnes d'autres organes devaient exceptionnellement reprendre certaines des tâches décrites ci-dessus, il faudrait vérifier périodiquement, lors de séances communes et en limitant les cahiers des charges, si le modèle d'encadrement est appliqué fidèlement (p.ex. si la personne



responsable pour les présidents des comités de groupe au sein du comité/ de la direction cantonal(e) maintient un contact avec les conseils de parents).

Interactions relatives à l'encadrement

- Contact très étroit avec la formation, le programme et les autres domaines de la maîtrise cantonale.
- Interlocuteur de la commission d'encadrement du MSdS.
- Maintien du contact avec les coaches de l'AC.
- Personne de contact pour les conseils de parents (personne responsable conseil des parents).
- Interlocuteur pour l'AdA (personne responsable AdA).
- Ev. interlocuteur pour l'aumônier (responsable aumônerie).
- Ev. contact avec les régions.
- Contact avec l'office cantonal J+S.
- Contact avec des institutions cantonales s'occupant des thématiques de l'encadrement, comme par exemple des projets contre les dépendances encadrés par des coaches Voilà.
- Contact avec d'autres responsables de l'encadrement dans d'autres AC.

Formation / formation continue

Il n'y a pas de formation spécifique pour les responsables de l'encadrement. Il est nécessaire d'avoir de l'expérience dans l'encadrement, notamment comme coach de groupe et donc d'avoir suivi le cours coach.

Comme pour tous les collaborateurs au niveau cantonal, il est recommandé au responsable de l'encadrement et à son équipe de suivre le cours spectre.

Avoir suivi la formation d'expert coach est un avantage pour l'organisation des formations continues.



ANNEXE: OUTILS DE TRAVAIL POUR L'ENCADREMENT

Les outils suivants existent au niveau de l'encadrement et sont en partie déjà connus des AC ou doivent encore être élaborés par le MSdS ou les AC.

Concept cantonal d'encadrement, fil conducteur, cahier des charges

But	S'appuie sur le concept d'encadrement du MSdS et explique, détaille et concrétise le fonctionnement de l'encadrement au niveau de l'association cantonale, de manière à ce que toutes les parties concernées disposent du même point de vue.
Destinataires	RG, collaborateurs au niveau cantonal, présidents des comités des parents, coaches, responsables concernés dans les régions.
Contenu	Les rôles et responsabilités au niveau de l'encadrement sont définis ; les conventions et processus cantonaux sont déterminés. Peuvent par exemple en faire partie : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charge / fil conducteur pour les coaches, incluant des spécificités cantonales ; • cahier des charges / fil conducteur pour les comités des parents ; • cahier des charges / fil conducteur pour les régions ; • cahier des charges pour les collaborateurs au niveau cantonal, tels que les responsables de l'encadrement, les responsables du coaching ou des comités des parents ; • réglementation concernant l'engagement des coaches (par ex. si l'encadrement de son propre groupe est possible, conditions) ; • description des contenus des rencontres (par ex. rencontre des comités des parents, réunions des coaches, etc.) ; • aperçu des différentes répartitions des tâches possibles entre les personnes engagées pour l'encadrement des groupes au sein de l'AC (par ex. matrice d'encadrement).
Statut	L'outil doit être élaboré au sein des AC ; des exemples existent dans certaines AC : entre autres Lucerne, Argovie, Zurich.
Référence	Voir exemples en annexe [A].

Manuel des RG

But	Donne des informations importantes ainsi que des impulsions au responsable de groupe pour son travail, entre autres aussi au niveau de l'encadrement.
Destinataires	Responsables de groupe.
Contenu	Droits et devoirs des RG, direction et encadrement des responsables, tâches au sein du groupe, partenaires du groupe, activités, structure et collaboration au sein de l'AC et du MSdS, relations publiques, gestion de crises.
Statut	L'outil doit être élaboré dans les AC ; de tels outils existent dans la plupart des AC : entre autres Argovie, St-Gall/Appenzell, Romandie, Zurich.
Référence	Voir exemples en annexe [F].



Manuel de l'aumônier

But	Donne des informations importantes ainsi que des impulsions à l'aumônier pour son travail, entre autres aussi au niveau de l'encadrement.
Destinataires	Aumôniers.
Contenu	Manuel de l'aumônier pour l'accompagnement d'enfants et de jeunes au sein d'associations. Contient des informations pour les aumôniers au sujet du mouvement scout, du groupe, de la pastorale des jeunes, de la paroisse ainsi que des astuces concrètes en lien avec leur travail.
Statut	Des outils existent au sein de l'Association des Scouts Catholiques.
Référence	«Präses sein» peut être commandé (en allemand) à l'Association des Scouts Catholiques, voir annexe [C].

Manuel du coach

But	Donne des informations importantes ainsi que des impulsions au coach pour son travail.
Destinataires	Coach.
Contenu	Fil conducteur du coaching de l'AC, possibilité de planification annuelle pour l'encadrement par le coach, pistes de réflexion pour l'évaluation des camps et discussions d'encadrement toute l'année.
Statut	Un outil unique n'existe pas, il doit être élaboré par les AC / CoEnc / groupe de projet. Quelques AC ont de tels outils semblables, par ex. Kolibri de l'association du scoutisme lucernois.
Référence	-

Brochure d'encadrement

But	Outil pour la formation des personnes qui assument un rôle de conseiller dans le scoutisme. Ouvrage de référence pour le quotidien de l'encadrement scout. Doit remplacer l'ancien outil « Accompagner et animer ».
Destinataires	Responsables, RG, Coaches et autres conseillers.
Contenu	Manuel pour le conseiller, en quoi consiste le fait d'encadrer.
Statut	Cet outil n'existe pas, doit être élaboré par un groupe de projet au niveau fédéral.
Référence	-

Aide-mémoire du comité des parents⁶

But	Donne des informations importantes ainsi que des impulsions au comité des parents pour son travail avec des groupes scouts.
Destinataire	Comité des parents.
Contenu	Description du sens et du but du comité des parents selon le modèle d'encadrement. Astuces pour l'intégration de nouveaux membres dans le comité des parents, suggestions notamment pour le président.

⁶ le cas échéant, partie de la brochure de l'encadrement.



Statut	Cet outil n'existe pas, doit être élaboré par l'AC ou le MSdS.
Référence	-

Rapport d'encadrement

But	Outil par lequel le coach documente l'état de l'encadrement au sein du groupe.
Destinataire	Responsables de l'encadrement au sein de l'AC, CoEnc, successeur du coach.
Contenu	Informations en rapport avec l'encadrement toute l'année ; décrit l'état du groupe ; problèmes actuels et potentiel d'amélioration ; objectifs et travaux en cours ; retours concrets provenant de la base et destinés à l'AC et au MSdS.
Statut	Cet outil n'existe pas, un outil destiné à rédiger un tel rapport doit être élaboré par la CoEnc.

Convention des conseillers

But	Outil destiné à définir les compétences de tous les conseillers d'un groupe en se basant sur le fil conducteur de l'AC. Est régulièrement vérifié, respectivement remis à jour (par ex. lors d'un changement de personne ou tous les deux ans) et garantit ainsi une remise en question continue au sujet de la signification de l'encadrement au sein du groupe.
Destinataire	Toutes les personnes impliquées dans l'encadrement d'un groupe : coach, RG, comité des parents, aumônier, d'autres personnes le cas échéant.
Contenu	Liste de toutes les tâches à effectuer dans le domaine de l'encadrement qui peuvent être attribuées aux personnes impliquées dans l'encadrement ; sorte de modèle de cahier des charges pour les personnes impliquées dans l'encadrement. Par ex. coach - RG - comité des parents : qui est attentif à quel point au niveau de l'encadrement du groupe, comment collabore-t-on, attentes réciproques.
Statut	Cet outil doit être élaboré au sein de l'AC, des exemples existent dans certaines AC : entre autres Zurich.
Référence	Voir exemples en annexe [D].

Domaines de prédilection des coaches

But	Outil destiné à la mise en réseau des coaches. Simplifie les demandes de soutien d'un autre coach pour l'encadrement. Doit continuellement être tenu à jour et être accessible facilement par tous les coaches.
Destinataire	Coaches.



Contenu	Liste des coaches au sein de l'AC / avec leurs domaines de prédilection (par ex. expérience dans l'encadrement de cours de responsables de patrouille, camps avec la branche Picos, activités de sécurité, etc.).
Statut	Cet outil doit être réalisé au sein de l'AC, des exemples existent dans certaines AC : Argovie.
Référence	Voir exemples en annexe [I].

Fil conducteur : comment fonder un comité des parents

But	Outil destiné à simplifier la création d'un comité des parents.
Destinataire	Responsables de groupe, coaches, région.
Contenu	Astuces liées à la recherche des bonnes personnes pour la création d'un comité des parents et à la construction d'un organe fonctionnel avec ces personnes.
Statut	Cet outil doit être élaboré par les AC ou par les personnes concernées au niveau fédéral.
Référence	-

Cartes d'encadrement

But	Outil destiné à donner des idées au coach et au RG au sujet de différentes problématiques. Des textes succincts, env. ½ page A4 avec possibilité d'annotation, doivent directement pouvoir être utilisés dans les situations d'encadrement qui s'y rapportent. Les cartes couvrent de nombreuses thématiques qui peuvent être traitées dans les groupes, n'entrent volontairement pas dans les détails, de manière à ce qu'elles puissent être utilisées rapidement en tant qu'aide-mémoire.
Destinataire	Coach, RG, aumônier (évent. comité des parents).
Contenu	Astuces très succinctes concernant des thématiques telles que la résolution de conflits, feedback, dynamique de groupe, prévention de la violence (entre autres).
Statut	Cet outil est disponible chez J+S pour les coaches et à l'Association des Scouts Catholiques pour les aumôniers. Il peut sans autre être utilisé par les RG (ou aumôniers / coaches). Il pourrait encore être complété de spécificités scoutées par l'AC ou le MSdS.
Référence	Voir exemples en annexe [L].



Newsletter du coaching pour les coaches de l'AC

But	Outil destiné à informer les coaches des thèmes d'actualité, si nécessaire distinction entre les coaches formés et ceux qui sont en fonction. Les coaches formés ont uniquement besoin d'informations concernant la formation continue ou autres sujets semblables. Les coaches en fonction ont par contre besoin de toutes les informations, même en rapport avec les points forts, etc.
Destinataire	Coaches.
Contenu	Informations au sujet de l'AC/région/district et du MSdS.
Statut	Cet outil doit être élaboré dans les AC, des exemples existent dans certaines AC : Argovie, Lucerne, Berne, etc.
Référence	Voir exemples en annexe [E].

Newsletter pour les autres personnes engagées dans l'encadrement au sein de l'AC

But	Outil destiné à informer de manière ciblée les personnes qui assument une fonction dans le réseau d'encadrement au sujet de thématiques spécifiques scout. La newsletter doit être adaptée au groupe cible, tant au niveau du contenu que du vocabulaire.
Destinataire	Au choix : RG, aumôniers, région, comité des parents ou autre.
Contenu	Informations pour les conseillers.
Statut	Cet outil n'existe pas, doit être élaboré par l'AC.
Référence	-

Newsletter du MSdS (anciennement envoi aux groupes)

But	Outil destiné à tenir au courant les RG et coaches des manifestations, événements et projets scouts.
Destinataire	RG, coaches.
Contenu	Informations pour les RG.
Statut	Cet outil existe.
Référence	Secrétariat général du MSdS, à demander à newsletter@msds.ch .

Newsletter de l'encadrement pour les responsables de l'encadrement cantonaux

But	Outil destiné à informer les responsables de l'encadrement des associations cantonales.
Destinataire	Responsables de l'encadrement des AC (anciennement responsables coaching des AC).
Contenu	Informations du MSdS au sujet de l'encadrement.



Statut	L'outil doit être élaboré par les personnes concernées au niveau fédéral; un tel outil existe dans la pratique sous forme d'e-mails du secrétariat général destinés aux responsables coaching.
Référence	-



ANNEXE: DOCUMENTS RÉFÉRENCÉS

Nr. / Référence	Document	Lien	Date / Version
[1] Wording et abréviations du MSds	8009.01.de.wording-abkuerzungen.pdf	n'est plus en ligne*	15.05.2006 V1.0
[2] Règlement les tâches et organisation du groupe	2042.02.fr Reglement de groupe.pdf	Version 2015 n'est plus en ligne* <i>Version 2042.02 (2010)</i>	14.11.2010
[3] Modèle de formation du Mouvement Scout de Suisse	3007.01.fr Modele de formation.pdf	Version 2008 n'est plus en ligne* <i>Version 3007.06 (2017)</i>	2004
[4] Directives Coach J+S	Directives Coach J+S	Version 2008 n'est plus en ligne <i>Informations pour les coachs J+S (2018)</i>	01.01.2008
[5] Règlement de camp MSdS	2085.01.fr Reglement de camp.pdf	Version 1996 n'est plus en ligne* <i>Version 2085.03 (2015)</i>	1996
[6] Guide des démarches administratives pour les camps scouts	2088.03.fr-Sardine-V20100511-Co-mEnc.pdf.pdf	Version 2006 n'est plus en ligne* <i>Version 2088.11 (2017)</i>	2010
[7] Cahier des charges de la Commission pour l'Encadrement	28_03 4007.01.fr-Cahier des charges CoEm MSdS-V20080906-TE FeE-fr.pdf	Version 2008 n'est plus en ligne* <i>Version 4007.03 (2016)</i>	16.08.2010
[8] Handbuch Coaching	Handbuch Coaching	Christopher Rauen. (Hrsg.). (2005). Handbuch Coaching. 3e édition complétée et retravaillée. Göttingen: Hogrefe. ISBN: 3-8017-1873-5	2008
[9] Le coach J+S - champs d'action	30.80.230 f Le coach J+S - champs d'action	Office fédéral du sport OFSPO Le coach J+S - champs d'action Documentation J+S 2532 Macolin	2007

* Ces versions peuvent être commandées par mail à formation@msds.ch.



ANNEXE: RÉFÉRENCES D'EXEMPLES TIRÉS DE LA PRATIQUE⁷

[A] Concept d'encadrement

1. Manuel d'encadrement Kolibri de l'AC LU avec fil conducteur pour le coach, aumônier, comité des parents et corps :
<http://www.pfadiluzern.ch/index.php?id=47>
2. Guide du coaching pour l'AC AG, inclus cahier des charges du responsable coaching et fil conducteur pour coach :
<http://www.pfadiaargau.ch/seite/PfadiAargau/Coaching/>
3. Projet coaching 2006 répartition des tâches RG/coach/aumônier/comité des parents de l'AC ZH :
http://www.pfadizueri.ch/download/elternrat/20080820_aufg_al_ek_coach.pdf?PHPSESSID=036f3dd8cd1fbc911221c1360a324667

[B] Manuel du coach

1. Fil conducteur encadrement durant toute l'année AC TG :
http://www.pfadi-thurgau.ch/component/option,com_docman/task,doc_download/gid,11/Itemid,70/

[C] Manuel de l'aumônier

1. « Präses sein » de l'Association des Scouts Catholiques :
http://www.vkp.ch/interaktiv/shop/USER_ARTIKEL_HANDLING_AU-FRUF.php?darstellen=1&Ziel_ID=154&Kategorie_ID=31#Ziel154
2. Partie aumônier du manuel du responsable Schub de Jungwacht / Blauring :
<http://schub.jubla.ch/rubrik.php?rub=praeses>

[D] Convention des conseillers

1. Convention coaching AC AG :
<http://www.pfadiaargau.ch/Download/100332>
2. Convention coaching AC SG/AR/AI :
<http://www.kantonalverband.ch/downloads/coach/coachvereinbarung.doc>
3. Convention coaching en tant qu'outil destiné à fixer des objectifs dans l'AC TG :
http://www.pfadi-thurgau.ch/component/option,com_docman/task,doc_download/gid,53/Itemid,70/

[E] Newsletter pour coaches

1. Archive des newsletters des coaches actifs de l'AC AG :
<http://www.pfadiaargau.ch/seite/PfadiAargau/Coaching/ArchivCoachinfos>
2. Lettre des coaches en version papier de la newsletter de l'AC LU :
http://www.pfadiluzern.ch/fileadmin/content/Downloadbereich/Lagerversand/Lagerversand_BriefCoach.pdf

⁷ Sélection faisant office de piste de réflexion (non exhaustif)



[F] Manuel des RG

1. Classeur du RG de l'AC ZH :
http://www.pfadizueri.ch/verlag/al_ordnerneu.html
2. Manuel du RG AC SG/AI/AR :
<http://www.kantonalverband.ch/downloads/al-ordner/al-handbuch.pdf>
3. Classeur du RG de la romandie :
Contact via Secrétariat des AC FR/GE/JU/NE/VD/VS (voir
<http://www5.scout.ch/fr/association/organisation/associations-cantoniales/les-associations-cantoniales>)

[G] Méthodes d'attribution des coaches

1. Le RG demande un coach provenant d'une liste entretenue par le responsable coaching.
2. Lors d'une réunion annuelle des coaches, le responsable coaching propose une attribution et en discute avec les coaches. Les groupes peuvent encore s'y opposer.
3. L'attribution se fait par le responsable coaching, les coaches et les RG ont un droit d'opposition.



[H] Idées de discussion pour l'encadrement des groupes de l'AC LU

http://www.pfadiluzern.ch/fileadmin/content/Downloadbereich/Abteilungsbe-treuung/Gespraechsideen_Abteilungsbetreuung_PfadiLU_V1p1.pdf

[I] Exemples de réseau

1. Système de parrainage et d'experts (AC AG) :
<http://www.pfadiaargau.ch/>
2. CIC (Conférence inter-cantonale du coaching), mise en réseau de quelques responsables coaching pour des échanges et utilisation de synergies, en particulier pour les modules de formation continue des coaches :
<http://www5.scout.ch/fr/au-quotidien/encadrement/cours-perfectionnements/cours-perfectionnements>
3. Mailing liste modérée pour tous les RG et coaches pour discussion, questions et échanges (AC VD).

[J] Rapport d'encadrement

1. Rapport d'évaluation des camps AC FR :
<http://www.scoutsfribourgeois.ch/resource.0000060.xres?command=resource.documentfile&id=117>
2. Outil destiné à l'évaluation des camps de l'AC LU :
http://www.pfadiluzern.ch/fileadmin/content/Downloadbereich/Abteilungsbe-treuung/HilfsmittelLagerauswertung_PfadiLU_V1p1.pdf

[K] Exemples de mise en œuvre de la formation et formation continue des RG ainsi que des réunions des RG.

1. L'AC ZG réalise un cours RG de deux jours. Des soirées à thèmes avec d'autres associations de jeunesse existent en tant que possibilité de formation continue, sur des sujets tels que mobbing, TDA (troubles de déficit de l'attention), responsabilité des responsables et autres. De plus, les RG se rencontrent 4x par année lors d'une réunion des RG pour des discussions de fond et échanges.
2. Les AC AG et SO mettent sur pieds chaque année un cours RG de trois jours pour les nouveaux RG. Une formation continue sous forme d'un week-end de motivation et d'échanges existe pour les RG expérimentés. Une réunion des RG a lieu 2x par année et concerne tous les RG.
3. Les AC SO et AG mettent sur pieds chaque année un cours RG de trois jours pour les nouveaux RG. De plus, une journée de formation continue est organisée 1x par année est fait office de réunion de discussions et d'échanges avec des spécialistes. Une réunion d'évaluation et de discussion avec les RG et les coaches est organisée dans le cadre d'une rencontre cantonale (workshops communs en binôme RG-coach).

[L] Cartes d'encadrement

1. Cartes du coach avec pistes de réflexion au sujet de différentes situations dans l'encadrement pour le coach mais aussi pour le RG :
http://www.jugendundsport.ch/internet/js/fr/home/informationen/js_coaches/karten_d_f_i.html



2. Fiches sur la réalisation concrète des tâches décrites dans le manuel de l'aumônier, avec pistes de réflexion au sujet de différentes situations dans l'encadrement pour les aumôniers mais aussi pour les RG et coaches :
http://www.vkp.ch/interaktiv/shop/USER_ARTIKEL_HANDLING_AU-FRUF.php?darstellen=1&Ziel_ID=154&Kategorie_ID=31#Ziel154

